

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL237

présenté par

M. Gauvain, rapporteur et M. Kervran, rapporteur

ARTICLE 3

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« c) Aux première et dernière phrases du dernier alinéa, le mot : « sixième » est remplacé par les mots : « huitième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.